

L'an deux mille treize, le 28 août à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Louis ECHAVIDRE, maire.

Date de la convocation : 22 août 2013

Présents : Mmes et MM. Jean-Louis ECHAVIDRE, Alain BILLOT, Jacques CHARRIE, Jean-Claude MINVIELLE MONCLA, Vivien LAGARDE, Hélène LAVAYSSIERE, Hélène VIRVES-PHELIPPONNEAU et Laurence DELETRE.

Pouvoirs : Françoise FABIE à Hélène LAVAYSSIERE.

Touria BAROUX à Alain BILLOT

Secrétaire de séance : Hélène VIRVES-PHELIPPONNEAU

Approbation du compte rendu de la séance du 24 juin:

Jean-Claude Minvielle et Hélène Lavayssière n'approuvent pas le compte rendu du 24 juin tel qu'il est formulé pour les deux premiers points du PLU et demandent une reformulation.

Réponse du maire : Ces points ayant évolué à l'issue des réunions PPA du 10 juillet, réunion publique du 11 juillet, observations des services de l'Etat du 25 juillet ainsi que lors des réunions du Maire et de l'adjoint à l'urbanisme avec le Sicoval, le Maire indique que ces points ont finalement été résolus autrement. Le compte rendu du 24 juin ne fait donc qu'indiquer la situation telle qu'elle était au 24 juin.

Le compte rendu est approuvé par les autres membres du conseil présents lors de la réunion du 24 juin et le feuillet de clôture résumant les délibérations prises est signé.

PLU

➔ Projet d'Aménagement zone Fount Grando :

Suite à la réunion des Personnes Publiques Associées du 10 juillet, la Direction Départementale des Territoires représentant l'état demande de préciser un tracé de principe à deux entrées pour la voirie du secteur Fount Grando dans les Orientations d'Aménagement.

La DDT demande également une densité plus importante de construction dans ce secteur.

Monsieur Echavidre propose environ 60 logements (au lieu de 50).

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du Document d'Orientation d'Aménagement et de Programmation :

- voirie de principe à 2 entrées
- Densité : environ 60 logements au lieu de 50

➔ Maitrise d'urbanisation diffuse : la politique de l'Etat en matière de minimum parcellaire exige de justifier les choix dans ce domaine. L'étude d'assainissement démontre que le sol est argileux à Rebigue et nécessite donc un rejet au fossé, charge au demandeur d'obtenir l'accord du propriétaire du terrain qu'il traverse pour ce rejet et d'entretenir le fossé. Ceci justifie de garder une taille minimale de parcelle de 2000 m². De même il est proposé de maintenir le COS initial pendant 10 ans en cas de division parcellaire.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- le maintien d'une taille de parcelle à 2000 m² en zone Ub,
- le maintien du COS initial en cas de division parcellaire,
- la charge de la servitude pour le demandeur en cas de rejet au fossé
-

➔ Corridors écologiques et percée verte :

Les corridors écologiques inscrits au SCOT (espaces impliquant aucune construction ni clôture) et qui doivent apparaître dans les documents communaux ne sont pas précis. Lors de la réunion

publique du 11 juillet, un administré a demandé pourquoi ce tracé ne suivait pas le cours d'eau. Ce tracé a donc été réétudié et affiné au Nord du village.

Pour résoudre le problème des parcelles B 285, 287 et 288, une solution serait de demander aux propriétaires de ces 3 parcelles de maintenir une percée verte de 15 mètres de large à l'endroit de leur choix et de laisser les 3 parcelles constructibles, ce qui assurera une discontinuité naturelle.

Après délibération, le conseil approuve par 9 voix pour et 1 voix contre le nouveau tracé nord du corridor écologique et le principe d'une percée verte de 15 mètres à préserver sur les parcelles B 285, 287 et 288.

→ Zone Ai :

Suite à la réunion du 10 juillet, la DDT a demandé à la commune de transformer les zones AU0 prévues pour l'urbanisation future en zones Ai (inconstructibles). Cette zone correspond au positionnement de notre demi-pixel au SCOT, lequel n'est utilisable qu'à partir de 2020.

Après délibération, le conseil valide à l'unanimité la transformation des zones AU0 en zone Ai, zone urbanisable à partir de 2020 et correspondant au positionnement d'un demi-pixel.

→ Zone Ah :

La DDT demande que les zones Ah (parcelles C111, C116, A119, A120, A129 et C160) soient limitées au contour des bâtiments existants.

Elle demande également afin de limiter la constructibilité en diffus, de limiter les extensions à 50 m² (au lieu de 80) et les annexes à 30 m² (au lieu de 60) pour toutes les zones Ah.

Après délibération, le conseil municipal décide par 9 voix pour et une abstention de limiter les parcelles en zone Ah au contour des bâtiments existants (parcelles C111, C116, A119, A120, A129 et C160) mais souhaite maintenir à 80 m² les possibilités d'extension dans ce secteur et à 60 m² les annexes.

→ Calendrier promulgation :

L'arrêt du PLU interviendra courant septembre (entre le 10 et le 25).

La consultation des Personnes Publiques Associées doit durer 3 mois (octobre à décembre)

Les documents pourront être réadaptés en fonction des remarques des PPA avant l'enquête publique d'une durée d'un mois. La promulgation du PLU devrait intervenir après le rapport du commissaire enquêteur courant février 2014.

→ Schéma d'assainissement :

Pour le secteur « Fount Grando » une convention de servitude souterraine sera soumise au propriétaire. Cette convention nécessitera le passage ensuite chez le notaire.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette convention de servitude.

Le barreau qui desservira le chemin du Vieux Moulin risque d'être réalisé dans un deuxième temps.

Monsieur Echavidre et M. Charrié rencontreront Monsieur Ducert et Mme Garrigues, respectivement président de la commission « urbanisme » et de la commission « eau et assainissement » du Sicoval pour discuter de la logique du phasage.

L'extension de la station d'épuration n'est prévue que pour la phase 5 des projets d'urbanisation.

Travaux trottoir village

Lors du conseil du 24 juin, le conseil a étudié les devis du Sicoval pour des travaux de réfection du trottoir situé entre le n° 18 et le n° 22 route de la Place. Ces travaux, d'un montant de 9 165.56 € HT, représentaient une part communale de 2 913.74 €, déduction faite de la subvention du Conseil Général. Il s'avère que le Conseil Général a décidé de ne plus subventionner les travaux de fonctionnement du pool routier. La totalité des travaux est donc à la charge de la mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire les travaux de réfection du trottoir sans la subvention du Conseil Général pour un montant maximum de 10 000 € HT mais recherchera le meilleur prix.

Travaux église

Le devis de l'entreprise Construit 31 pour la réalisation d'un drain autour de l'église a été validé lors du dernier conseil. Il avait également été décidé de placer ces travaux sous maîtrise d'œuvre de l'architecte. Après étude, ce dernier pense que les travaux prévus sont insuffisants pour éviter les remontées d'humidité et souhaite étudier le traitement simultané à l'intérieur des murs. De plus il a trouvé un système de climatisation avec déshumidificateur supplémentaire intégré. Son étude et ses propositions seront transmises mi-septembre et étudiées lors du prochain conseil.

Approbation Charte CISPD

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du Sicoval a construit et validé une nouvelle version de la Charte du CISPD pour la période 2012-2015. Le conseil de communauté du Sicoval a approuvé cette charte en juillet 2012. Les conseils municipaux des communes du Sicoval doivent maintenant approuver cette Charte.

Après délibération, le conseil municipal approuve par 9 voix pour et 1 abstention la charte du CISPD.

Informations écoles

➔ Contrat de Nicole Unglas :

Le contrat de l'accompagnatrice de bus se termine le 31 août. Il y a lieu de renouveler ce contrat pour une période de 1 an puisque les horaires seront revus dans le courant de l'été 2014 suite à la réforme des rythmes scolaires.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'accompagnatrice de bus non titulaire de Nicole Unglas du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

➔ Informations diverses

L'emplacement pour le stationnement du bus scolaire de Rebigue devait être matérialisé pour la rentrée devant l'école de Péchabou.

La réforme des rythmes scolaires doit se mettre en place pour la rentrée prochaine. Des réunions de travail auront lieu à ce sujet à Péchabou.

Nicole Unglas sera absente la semaine du 09 septembre et celle du 23 septembre. Elle sera remplacée à son poste d'accompagnatrice par Hélène Echavidre et Hélène Lavayssière.

Questions diverses

➔ Hangar Ladurantie

Deux demandes ont été adressées à la mairie pour l'acquisition du hangar de la propriété Ladurantie. Lors de la prochaine réunion du conseil, ce point sera étudié et le conseil devra décider s'il souhaite détacher le hangar du futur projet du lotissement ou non.

➔ Skate Park

Monsieur Echavidre et Mme Delétré ont reçu en mairie les jeunes demandeurs d'un skate park. Il a été demandé aux jeunes de présenter en mairie un projet détaillé (type d'équipement souhaité, implantation...) et chiffré.

Le conseil municipal étudiera ce dossier lorsqu'il sera déposé en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.